



Une journée de rencontre et de réflexion Petrafolia autour de canaux gravitaires

L'association Alpes de Lumière, organisatrice des journées Petra folia a été reçue par ADELHA - Ligue de l'enseignement des Hautes Alpes- pour une journée d'échanges et d'information sur les « canaux d'irrigation à l'épreuve des nouveaux usages ».

L'idée de cette journée est née de l'intérêt manifesté par l'association syndicale du canal de Manosque qui se trouve confrontée à une fréquentation importante de promeneurs le long de berges du canal, notamment dans le secteur urbanisé entre les communes de Villeneuve et de Manosque, dans le val de Durance. Or, les berges sont des chemins nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des canaux, mais elles sont juridiquement interdites au public. Engagée depuis plusieurs mois dans une procédure de « contrat de canal », l'association s'interroge sur l'opportunité d'y inclure un volet information à destination du public ; voire une valorisation des canaux, qui tienne compte à la fois des attentes évidentes des particuliers et des contraintes tant techniques que juridiques des gestionnaires.

Les deux associations organisatrices de cette journée ont en commun d'être des structures d'éducation populaire. Cette expression usitée pour les associations des années 1950, aujourd'hui désuète, conserve tout son sens pour les militants engagés dans la sensibilisation du public et la formation du citoyen, qui passe, notamment, par une prise de conscience des enjeux du patrimoine, du paysage et de l'environnement.

Pour La Ligue de l'enseignement comme pour Alpes de Lumière les canaux ont fortement contribué à modeler les paysages, à orienter les choix d'organisation agraires, la nature des cultures. L'évolution des techniques et l'arrivée de l'eau des canaux au XIX^e siècle ont sans doute évité que l'exode ne soit encore plus prononcé car ils ont permis l'amélioration des rendements et le passage à une agriculture intensive qui, à l'époque, a contribué à faire face aux besoins alimentaires des populations locales.

Ces canaux possèdent de nombreux ouvrages d'art en pierre de taille, en fer, en acier, en fonte ou en béton armé pour les récents, constituant un patrimoine bâti et industriel à sauvegarder. D'un point de vue historique et territorial, ils rappellent l'importance de l'eau dans la région, soumise à l'épreuve saisonnière du manque d'eau. Les canaux, objets de patrimoine historique et technique constituent des supports possibles d'actions pédagogiques très intéressants pour les responsables des associations. Ils permettent d'évoquer de façon tangible, l'importance de partager la ressource en eau dans les Alpes et en Provence. ADELHA et Alpes de Lumières travaillent donc aux côtés des ASA pour valoriser ce patrimoine en liaison avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés..

La journée du 27 novembre 2007 a réuni plus de 25 personnes intéressées par le devenir des canaux gravitaires d'irrigation. Plusieurs représentants de structures gestionnaires de petits ou grands canaux, étaient présents pour discuter et échanger leurs expériences.

Préserver pour quoi faire ?

Gilbert Tavan, président de la Fédération départementale des structures d'irrigation et de gestion de l'eau des Hautes-Alpes, le FDSIGE 05, s'est volontiers fait l'avocat des propriétaires réticents à une ouverture des berges à des usages de sport et de loisir. Il a développé la position de certains propriétaires fonciers et agriculteurs pour qui les canaux sont des outils de travail, destinés uniquement à apporter l'eau à la parcelle et qui considèrent qu'en cas d'inutilité, ces ouvrages seraient voués à un démontage ou à une démolition certaine et un aplanissement obligatoire afin de se prémunir contre les risques d'accidents éventuels. Les réactions dans la salle ont été beaucoup plus modérées, insistant sur le fait qu'aucun canal n'est semblable à un autre et qu'il y a lieu de réfléchir au cas par cas. Gilbert Tavan a attiré l'attention sur le fait que les propriétaires ne pouvaient en aucun cas supporter une charge d'entretien et de mise en valeur des ouvrages si leur fonction première disparaissait. En effet, pour les agriculteurs l'eau est un élément important dans le calcul du prix de revient d'une production au même titre qu'une autre ressource. Ce débat rappelle celui, plus ancien, sur la fonction *des jardiniers du paysage*. Les mesures agri- environnementales ont pris en compte les surcoûts d'entretien du territoire à des fins paysagères et patrimoniales. Probablement, qu'une aide publique pourrait être dégagée pour prendre en charge le coût supplémentaires d'entretien des berges en cas d'ouverture officielle au public, ainsi que des ouvrages de sécurisation indispensables.

Au-delà de ces aspects spécifiquement financiers, il est nécessaire de s'interroger aussi sur la préservation quantitative de la ressource et de son utilisation, ainsi que sur les externalités avérées ou supposées. En cela, la réflexion canal à ciel ouvert/canal busé doit se faire le plus objectivement possible, en prenant en compte l'ensemble des paramètres (gestion de la ressource, entretien-distribution, enjeux environnementaux et patrimoniaux, enjeux financiers). Il en est de même pour l'alternative irrigation gravitaire / irrigation par aspersion.

Quelles responsabilités pour les gestionnaires ?

La question de la responsabilité juridique est primordiale pour l'ensemble des participants. En effet les ASA sont, dans la grande majorité des cas, propriétaires des berges et par là même potentiellement responsables devant la loi de tout accident pouvant survenir sur lesdites berges, a fortiori dans le canal lui-même. Une réponse possible pour limiter cette responsabilité serait de procéder à la signature de convention de superposition d'usage entre l'ASA, qui reste propriétaire, et une collectivité (commune, communauté de communes...). Cette convention doit définir précisément le périmètre de superposition, les engagements et les responsabilités de chacun. Ceci dit, elle ne peut dégager totalement l'ASA des responsabilités liées au site.

Les spécificités en milieu urbain

Les zones urbaines présentent d'autres particularités, tant en terme d'arrosage que de dommages potentiels.

Des parcelles incluses à l'origine dans le périmètre d'irrigation du canal sont passées du statut de terres agricoles à celles de jardins potagers ou d'agrément. Les attentes des propriétaires et leur mode de vie sont différents ; la gestion de l'eau et les contraintes qui lui sont liées ne sont pas perçues de la même manière. Il y a là une nécessaire information à faire passer en direction de ses « nouveaux » utilisateurs, peut-être même des modalités de gestion et d'adhésions différentes à proposer par les ASA.

Autres contraintes liées à l'urbanisation : l'imperméabilisation des sols et le recouvrement de certains linéaires de canaux. Les responsables gestionnaires se trouvent confrontés à la double problématique quantitative et qualitative des eaux transportées et distribuées.

Quant aux recouvrements des canaux, ils en rendent plus difficile l'entretien, mais aussi « effacent » de la mémoire collective l'existence même de ces ouvrages.

Quelles actions d'information/sensibilisation déjà en place sur le territoire ?

Les représentants des associations présents ont fait état d'un certain nombre d'actions déjà en place. Il ressort de ces échanges qu'il existe de multiples possibilités à ce niveau.

Sentiers de découverte

Les cheminements piétonniers le long des berges sont les possibilités le plus souvent mises en avant. Certains existent déjà ou sont en cours de réflexion, empruntant l'itinéraire de canaux en fonctionnement. Ainsi un diaporama présenté par Adelha a permis aux participants de découvrir deux réalisations existantes :

- une partie du Canal de Gap empruntée par l'itinéraire des Balcons du Gapençais,
- un tronçon du Canal des Herbeys parcouru par des sentiers de grande randonnée (Valgaude, Tour du Vieux Chaillol) et qui pourrait accueillir un sentier d'interprétation ; ainsi que les possibilités offertes par le Canal de Beaumont dans l'Isère (réflexions en cours entre la Communauté de communes du Pays de Corps et l'ASA).

Ces trois entités présentent des intérêts et des aménagements différents, qui sont autant d'entrées possibles pour sensibiliser les promeneurs aux réalités et enjeux agro-environnementaux et patrimoniaux qui leur sont liés.

Ce fut l'occasion aussi d'aborder les concertations et conventionnements établis dans les deux premiers cas, entre les ASA et les collectivités ou organismes partenaires : aménagements prévus, prises en charge financières, engagements et responsabilités de chacune des parties, parcellaire concerné, durée de la convention et renouvellement

Il est évident que tous les canaux ne se prêtent à ce type d'aménagement. D'autres actions sont possibles sur des canaux en fonctionnement : visites ponctuelles sur demande, encadrées par des structures (association, office du tourisme...) selon accords écrits avec l'ASA ou par des responsables de l'ASA eux-mêmes (Canal Saint-Julien, Canal de Gap..) ; aménagement sur un site retreint sans possibilité d'emprunter les berges ; mise en place de « journées portes ouvertes »...

Dans le cas de canaux abandonnés, les mêmes actions peuvent être conduites (sentiers de randonnée sur une partie de l'ancien Canal de Malcros – 05). Certains syndicats ont par ailleurs remis en eau, à titre de démonstration seulement, une partie des anciennes rigoles avec un circuit court permettant d'appréhender tout à la fois la gestion elle-même et les relations au milieu (Canal de Jausiers – 04).

Les Bisses du Valais (Suisse) et des circuits qui les longent sont donnés en exemple. Ces ouvrages présentent souvent des passages escarpés sans réel aménagement ni sécurisation des abords. Chacun reconnaît que la législation de nos voisins n'a rien de commun avec la nôtre et que si certains éléments peuvent être retenus, il n'est guère envisageable de reproduire une telle situation sur le territoire français.

Enfin, les supports d'information (documents papier, expositions, sites internet...) ne sont pas à négliger car ils permettent d'apporter d'autres informations. Ils offrent la possibilité de toucher les publics en dehors même des lieux d'implantation des canaux.

En conclusion

Il ressort de ces échanges la nécessité pour les deux associations organisatrices de cette journée de travailler dans deux directions :

- *Actions de sensibilisation*

A) Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt patrimonial de canaux gravitaires traditionnels, et les inviter et les soutenir à les maintenir en état, et à en préserver les éléments primordiaux chaque fois que cela est possible.

B) Mieux faire connaître ces éléments marqueurs du territoire comme signe de façonnage du paysage auprès du grand public, mais aussi des élus, des techniciens, des acteurs du tourisme...

Il s'agit d'aider tous ces publics à reconnaître, comprendre et à respecter le travail des agriculteurs et des responsables et techniciens des ASA qui œuvrent au maintien et à l'entretien des ouvrages. Le personnel technique qui entretient les canaux doit être mieux intégré dans la gestion globale des sites et mieux respecté par les usagers.

Il apparaît nécessaire de travailler à une médiation pluripartenariale entre les acteurs, les usagers et les propriétaires des ouvrages et des berges et donc de mettre en avant l'intérêt commun et partagé de maintenir ce patrimoine en état, qui contribue à la qualité de vie de tous. Ces concertations, doivent être menées avec un maximum d'ouverture, sans occulter les réalités économiques, les avancées technologiques, ou les contraintes réglementaires.

- *Accompagnement des démarches et des projets*

Des solutions techniques et financières nouvelles sont indispensables pour mener à bien ces projets. Il est nécessaire d'accompagner et de soutenir les ASA dans la mise en place d'une démarche de sensibilisation et de valorisation du patrimoine de l'eau en direction de partenaires locaux pour convaincre les financeurs de dégager des aides particulières, et pour communiquer largement sur l'importance de ces ouvrages, en tant que patrimoine et éléments d'aménagement du territoire.

Une coordination des acteurs motivés, mais souvent isolés, engagés dans la valorisation des canaux permettra de renforcer la connaissance globale de ces richesses paysagères, de montrer l'étendue territoriale des réseaux de gestion de l'eau, de promouvoir et valoriser les nombreuses et diverses initiatives locales.

Les cours d'eau et les canaux participent à l'équilibre de l'environnement et au maintien de la biodiversité. Ils méritent d'être largement connus. ; Ils nous interpellent notamment sur les enjeux de l'aménagement du territoire et d'une agriculture partie prenante de la vie locale

Pour aller plus loin

Pour mener ces actions en faveur de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, Alpes de Lumière est soutenue par le Conseil régional Provence côte d'Azur.

Adelha mène depuis plusieurs années un programme soutenu par le Conseil général des Hautes-Alpes : « les canaux d'irrigation, enjeux de territoire et de société – regards croisés citoyens », qui associe collectes de données, rencontres d'acteurs, conception de supports pédagogiques.

Renseignements : Adelha – Ligue de l'enseignement des Hautes-Alpes, 2, av. Lesdiguières, 05 000 Gap, 04 92 56 02 03. www.laligue-alpesdusud.org

Renseignements : Alpes de Lumière, BP 58, 04 300 Forcalquier, 04 92 75 22 01. www.alpes-de-lumiere.org